

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

ADPEP 45



COMPTE DE RESULTAT

POLE DE COMPETENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISEES

2025

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

POLE DE COMPETENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISEES
21 avenue Gay Lussac
45800 SAINT JEAN DE BRAYE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2025 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;

- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2025 :

- Travaux relatifs à l'élaboration d'une nouvelle direction associative visant à renforcer la fluidité du parcours des personnes par le développement de la transversalité des différentes structures ;
- Mise en place de la porte d'entrée commune sur le secteur enfants ;
- Poursuite des travaux relatifs à l'attractivité des métiers, engagement associatif pour l'accueil des apprentis ;
- Signature de l'accord forfait jours pour les Directions et cadres du siège pour application au 1^{er} janvier 2026 ;
- Poursuite de la démarche associative relative à la mise à jour des DUERP ;*
- Formation des Directions sur le management des situations difficiles ;
- Poursuite du déploiement du DUI : déploiement des nouvelles fonctionnalités ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en conformité avec le RGPD ;
 - Poursuite de la démarche d'évaluation HAS : préparation à l'évaluation, formation des équipes de direction, mise en place d'autoévaluations avec les professionnels et les usagers ;
 - Poursuite des travaux d'harmonisation des outils et des procédures (incidents, accidents du travail, ...) ;
- Poursuite des travaux favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées (formations de professionnels et des usagers) ;
- Harmonisation de la mesure de l'activité en actes des structures concernées (en lien avec les objectifs du CPOM) ;°
- Déploiement d'un nouveau logiciel SIRH pour une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2026 ;
- Poursuite de la centralisation partielle du service paie ;
- Mise en place des rencontres engagées (espaces d'échanges entre les professionnels, les usagers et les familles).

Evènements associatifs en 2025 :

- Olym'PEP ;
- Cercle des managers ;
- Accueil de l'assemblée générale à Orléans de la Fédération nationale des PEP .

II. Présentation du pôle

- Vie du pôle (travaux transversaux, évolution de l'offre, réunions de pôles, développement du numérique, plans d'accompagnements uniques, partenariats ...) ;
- Plan de formation.

III. Présentation du PCPE du Loiret

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées partage les espaces du 21 avenue Gay Lussac à Saint Jean de Braye avec les autres services du Pôle Accueil Accompagnement Soins Spécialisés des PEP45.

Le PCPE du Loiret s'inscrit dans la démarche « Une Réponse Accompagnée Pour Tous », dont l'objectif est de proposer une réponse individualisée à chaque personne handicapée, enfant ou adulte, dont la situation le nécessite. Il intervient avec accord de décision de la MDPH auprès de personnes en situation de handicap dites en « situation complexe » et en rupture ou risque de rupture de parcours (retour en famille non souhaités, exclusions d'établissements, refus d'admission en établissement).

Le PCPE n'est pas un lieu d'accueil ou de soins, mais un service qui aide les usagers et leur famille à trouver des solutions d'accompagnement adaptées à leurs besoins.

L'équipe du PCPE s'appuie sur la mobilisation collective des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux exerçant sur le territoire. Le PCPE intervient également pour soutenir les professionnels entourant la personne et sa famille.

↳ **Fait marquant de l'année 2025** : déploiement de la mission 2 du PCPE relative la gestion des « situations critiques » avec le recrutement de nouveaux personnels.

IV. Ressources humaines

<i>Indicateurs communs</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>
<i>Nombre de postes vacants</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
<i>Taux d'absentéisme</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Taux de rotation du personnel</i>	<i>20%</i>	<i>15%</i>
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation	0	0
Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques	0	0

Commentaires : le taux de rotation est principalement dû aux personnels administratifs. Il est important de souligner la stabilité de l'équipe PCPE mission 1 depuis fin 2022, ce qui constitue une force dans le suivi des situations et l'expertise des professionnels. A cela, s'ajoute le recrutement en septembre 2025 d'un éducateur spécialisé en lien avec le déploiement de la mission 2 du PCPE.

Formations réalisées (en complément de la partie pôle).

Depuis janvier 2025, les 2 référents de parcours du PCPE bénéficient de temps de supervision, à hauteur 1h30 une fois par mois. Ces temps offrent, en s'appuyant sur des situations concrètes, la possibilité aux professionnels de prendre du recul, d'analyser les situations rencontrées, les dynamiques institutionnelles et les enjeux émotionnels du travail.

Implication des équipes (réunions, groupes de travail).

Les professionnels du dispositif sont investis et force de proposition. Ils participent activement aux échanges lors des réunions d'équipe, favorisant ainsi une mise en synergie efficiente des expertises de chacun. Ils s'impliquent également systématiquement aux temps de travail mutualisés proposés sur le site de Gay Lussac, tels que :

- Le « **café qualité** » : réunion mise en place de septembre à décembre 2025, animée par le directeur adjoint.
- Les groupes de travail sur la charte des droits et libertés, et le tableau des partenaires.

Dans le cadre du **travail partenarial avec la MDA**, les professionnels ont participé à :

- 8 réunions mensuelles avec les chargées de pilotage RAPT : rencontre permettant de faire le point sur les situations en cours d'accompagnement, ainsi que sur les sollicitations.
- 11 Groupes Opérationnels de Synthèse (5 situations d'enfants, 6 situations d'adultes) entre mars et décembre 2025. La participation systématique de la cheffe de service à cette instance s'inscrit dans le cadre du déploiement de mission 2 du PCPE, afin notamment de proposer une expertise complémentaire, un regard croisé sur les situations présentées.

Au **niveau départemental**, les 2 référents de parcours du PCPE ainsi que la cheffe de service ont participé en novembre 2025 à des ateliers organisés par la MDA dans le cadre du déploiement du SPDA. Cette rencontre réunissait de nombreux acteurs du territoire, tous champs d'interventions confondus.

Au **niveau régional**, les rencontres trimestrielles avec les équipes PCPE des autres départements se sont tenues : en février, en juin, et en décembre 2025. Contrairement à l'année dernière, les rencontres 2025 se sont déroulées uniquement entre professionnels des PCPE (et non conjointement avec ceux des Communautés 360).

V. Activité et accompagnement des personnes

Le calcul des actes 2025 a été réalisé en tenant compte de la procédure associative de l'ADPEP45 en accord avec le guide de la CNSA sur la mesure de l'activité. Ainsi, contrairement aux années précédentes, les actes relatifs à l'agenda de service et les actes d'une durée inférieure à 15min n'ont pas été comptabilisés. Le delta est significatif car le PCPE étant un dispositif de coordination, les missions quotidiennes des professionnels induisent nécessairement la réalisation d'actes de courte durée.

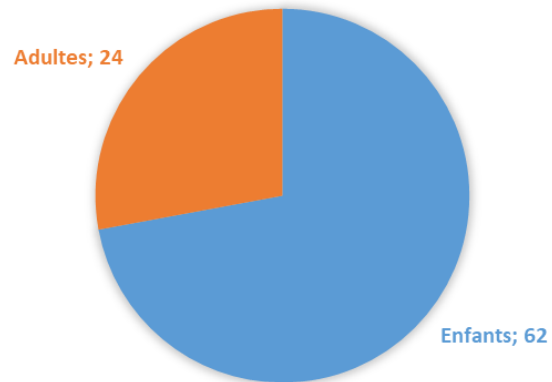
Dans le cadre de cette procédure, le service est allé au-delà des attendus du CPOM en réalisant 1 802 actes contre 732 attendus.

Remarques :

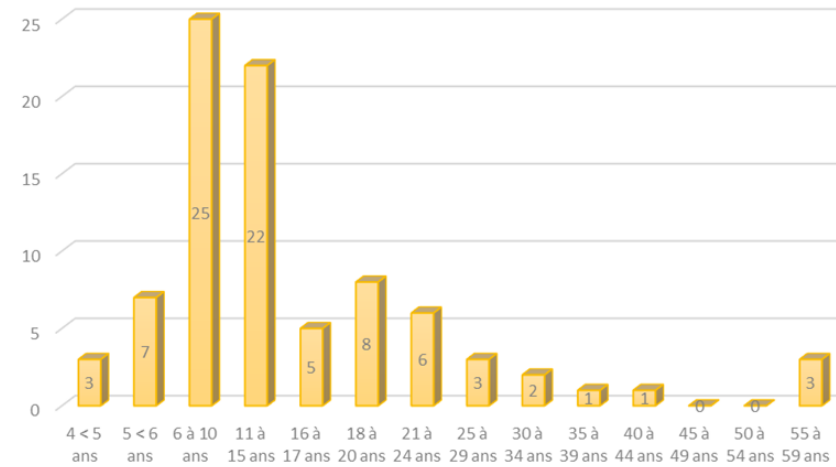
- en comptabilisant les actes d'une durée inférieure à 15min, mais pas les actes relatifs à l'agenda de service : 2 660 actes
- en comptabilisant les actes relatifs à l'agenda de service et les actes d'une durée inférieure à 15min : 3 131 actes

Données concernant la file active

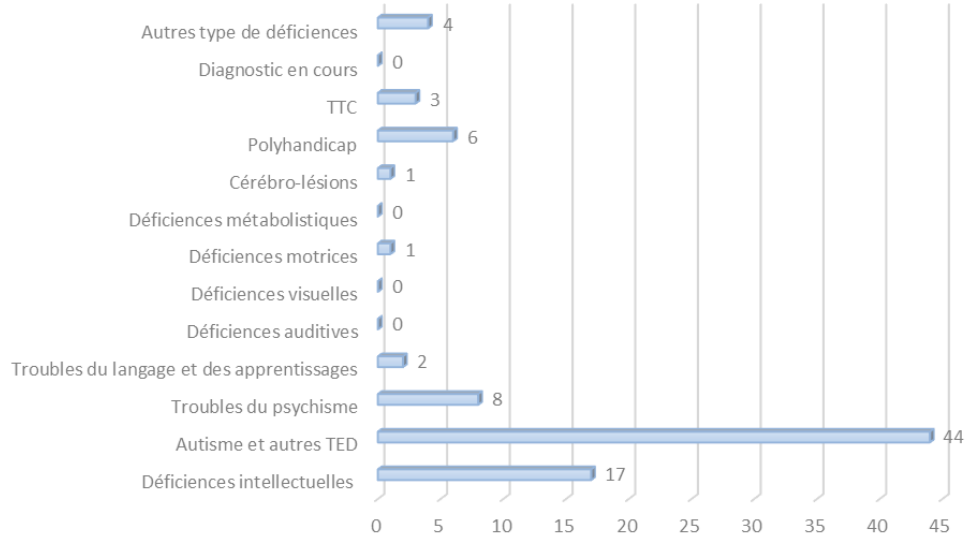
2025 PCPE - FILE ACTIVE ENFANTS / ADULTES



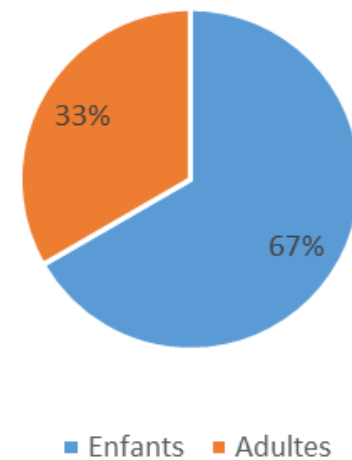
2025 PCPE - Age des situations en file active



2025 PCPE - Déficience principale (file active)



Nombre de suivis PCPE au 31/12/2025



Commentaires

En 2025, le PCPE du Loiret a connu une légère baisse du nombre de sollicitations : -10,68% environ par rapport à 2024. Cependant, le nombre de situations en file active a quant à lui augmenté entre les deux années : +17,80% environ. **On peut alors faire l'hypothèse d'un meilleur adressage de la part des partenaires, induisant une rencontre quasi-systématique des personnes ou familles sollicitant le service.**

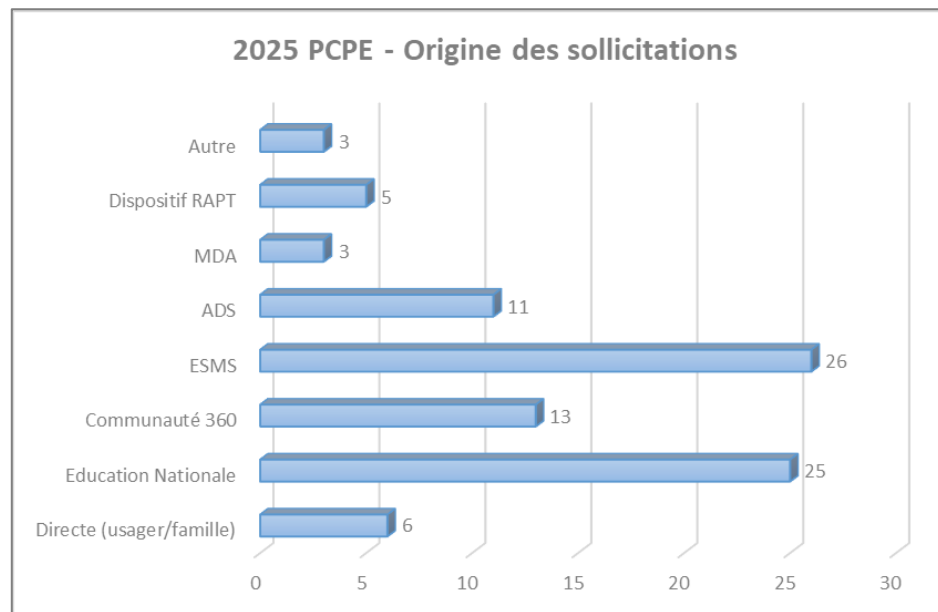
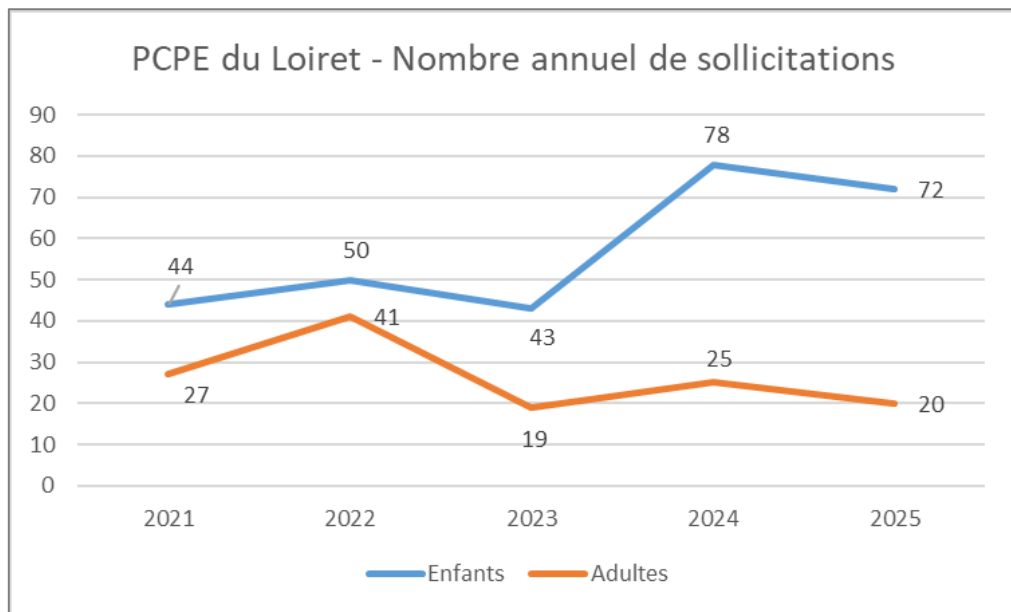
Il est par ailleurs important de noter que le PCPE du Loiret a connu une hausse significative de l'activité au cours du dernier trimestre 2024 et du 1^{er} trimestre 2025, **ayant nécessité pour la 1^{ère} fois depuis sa création à la mise en œuvre d'une liste d'attente.**

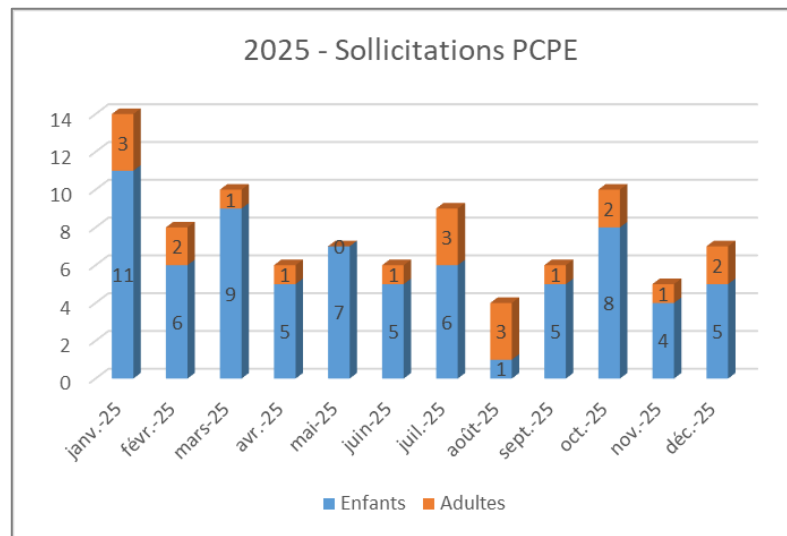
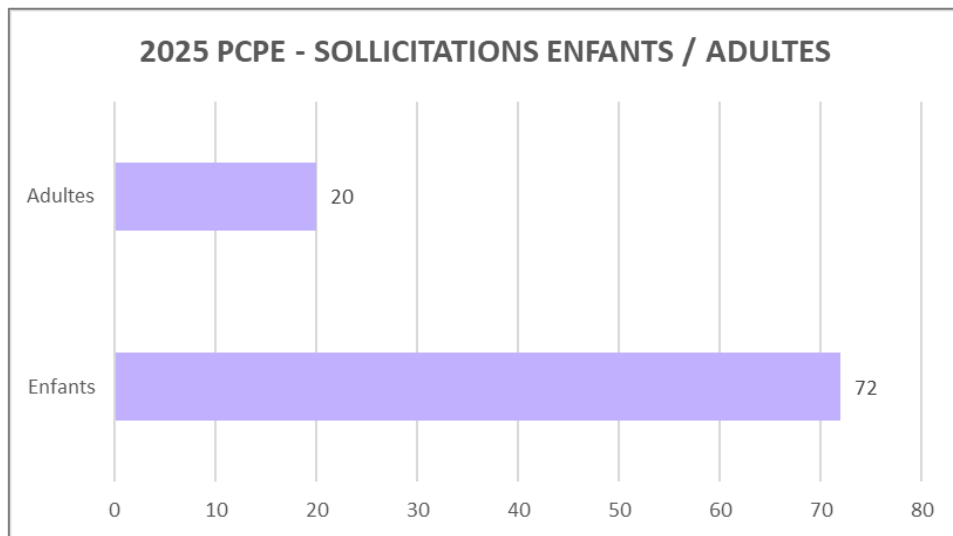
S'agissant des prestations de soin, en 2025, le PCPE du Loiret a financé la réalisation d'un bilan en ergothérapie par une professionnelle libéral et à sollicité l'Equipe mobile ASTUS pour la réalisation de bilans psychomoteurs et sensoriels.

S'agissant des prestations en matière d'autonomie, en 2025 le PCPE du Loiret a financé des interventions éducatives libérales pour 6 personnes et a mobilisé des ESMS du territoire.

S'agissant des prestations pour la participation sociale, en 2025 le PCPE du Loiret a financé l'intervention d'un éducateur spécialisé libéral pour soutenir une admission en DAME et a réalisé de nombreuses actions de soutien dans les démarches administratives auprès des familles.

Données concernant les sollicitations





Commentaires

S'agissant de l'origine de l'adressage des sollicitations, l'Education Nationale et les ESMS sont cette année les 2 principaux pourvoyeurs. La lecture suivante peut être faite :

- Pour l'Education Nationale : acteur de 1^{er} niveau pour le repérage des élèves en rupture ou risque de rupture de parcours, en attente de prise en charge ESMS. Ainsi, les enseignants référents handicaps du territoire ont adressé plusieurs familles afin que celles-ci soient accompagnées dans la réalisation de certaines démarches administratives (notamment les inscriptions auprès des ESMS) et la recherche de solutions alternatives et transitoires.
- Pour les ESMS : la transformation de l'offre et les évolutions en termes de gestion des listes d'attente concourent au redressement de la part des professionnels des ESMS (notamment les référents de parcours) de certaines situations vers le PCPE afin là aussi, de permettre la recherche et la mise en œuvre de solutions alternatives et transitoires pour les situations particulièrement fragilisées.

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i>	100%	100%
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	0	0

VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	100%	100%
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0	0
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0	0

Commentaires :

Bien que le dispositif ne soit pas tenu à la mise en œuvre d'instance de participation spécifique, l'intervention du PCPE du Loiret repose sur des valeurs centrales, au cœur de son action : le pouvoir d'agir, l'autodétermination et l'inclusivité. L'accompagnement proposé vise ainsi à reconnaître la personne comme acteur principal de son projet de vie, à soutenir sa capacité à faire des choix éclairés et à favoriser sa participation effective aux décisions qui la concernent. Le PCPE privilégie l'accès aux milieux de vie ordinaires, aux droits communs et à la citoyenneté, en adaptant les réponses aux besoins et aux environnements.

Par ailleurs, **un travail a été engagé au cours du second semestre 2025 pour l'élaboration d'un questionnaire de satisfaction. Le travail s'est ensuite poursuivi dans le cadre des rencontres régionales PCPE, et devrait se finaliser au cours du 1er semestre 2026.**

VII. Qualité et évaluation

Actions mises en place pour l'amélioration continue

Type d'instance	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	4 rencontres entre juin et décembre 2025	4 rencontres « Café Qualité » entre septembre et décembre 2025

Travaux relatifs aux évaluations

L'évaluation HAS prévue au cours du 4^{ème} trimestre 2026 au sein de l'association est une opportunité pour le PCPE du Loiret car dans le cadre de la mise en place de la démarche qualité, le dispositif bénéficie de la dynamique associative.

La démarche qualité a été engagée de manière structurée à partir de juin 2025. Elle s'est organisée au travers de la mise en œuvre de différentes rencontres :

	COPIL Qualité	Ateliers Qualité interservices	Café Qualité
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">▪ Piloter la démarche qualité▪ Assurer la cohérence entre les services▪ Suivre et ajuster le PACQ	<ul style="list-style-type: none">▪ Favoriser la transversalité entre les services et coconstruire des outils supports à l'accompagnement.	<ul style="list-style-type: none">▪ Diffuser de l'information en lien avec la démarche qualité, à partir de supports vidéo, outils et textes de référence.
Participants	Pilotage par le DA. Participation des CDS.	Animé par un cadre hiérarchique. Participation d'au moins un professionnel par équipe.	Animé par le DA. Participation d'au moins un professionnel par équipe.
Fréquence	1h30 une fois par mois	A chaque vacances scolaires	30 min une fois par mois
Nombre de rencontre en 2025	4 rencontres entre juin et décembre	2 rencontres au cours de l'été	4 rencontres entre septembre et décembre
Perspectives à partir de 2026	Poursuite selon les mêmes modalités.	Maintenir les rencontres mais sans la présence d'un cadre hiérarchique. Les thèmes à aborder feront l'objet d'un questionnaire auprès des équipes.	Evolution par la mise en place d'une réunion qualité sur chaque service, environ 1h30 par mois. L'application opérationnelle s'adaptera à chaque service. Pilotage par le CDS et participation de toute l'équipe.

↳ Par ailleurs, l'ensemble des cadres de direction du PAASS a bénéficié en mai 2025 d'une formation de 2 jours relative aux nouvelles modalités d'évaluation HAS afin d'engager la démarche d'auto-évaluation dès le second semestre 2025.

Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	0
Nombre d'évènements indésirables	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	0	0
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0	0
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	100%	100% (supervision)

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

Indicateurs spécifiques	2024	2025
<i>Nombre de conventions de stage en milieu ordinaire de travail (dont PMSMP)</i>	0	0

Commentaires :

Pour accompagner chaque situation, le PCPE travaille en lien étroit avec de nombreux partenaires extérieurs. Cette coopération est indispensable pour garantir des parcours de vie choisis et travailler à l'inclusion sociale.

En 2025, le PCPE du Loiret a donc continué d'aller à la rencontre des partenaires du territoire afin de présenter les missions et champ d'intervention du dispositif. Le PCPE comptabilise ainsi 12 rencontres partenariales, dont notamment :

- 2 auprès d'acteurs de l'éducation nationale ;
- 2 auprès de partenaires du droit commun (professionnelle libérale) ;
- 8 auprès de partenaires du secteur médico-social.

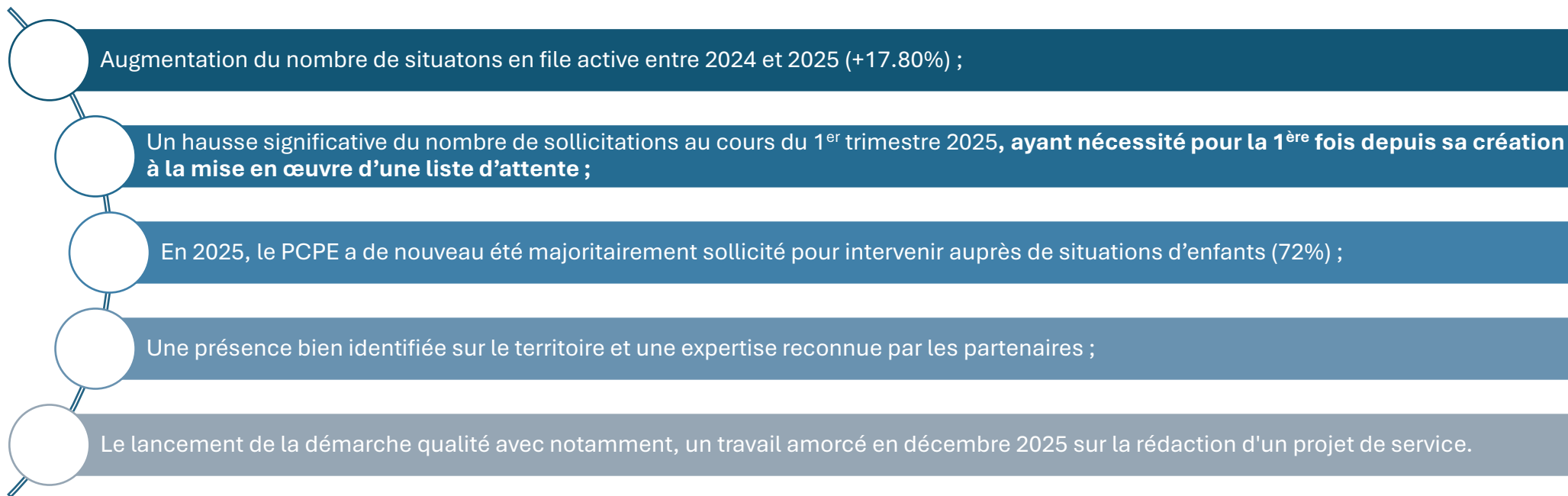
En termes de convention, le PCPE n'a pas formalisé de nouveaux partenariats cette année, mais a fait « vivre » ceux déjà engagés, notamment pour le recours à l'intervention de professionnels libéraux.

IX. Synthèse et perspectives

Synthèse du rapport d'activité 2025 :

L'année 2025 a notamment été marquée par le déploiement de la mission 2 du PCPE avec, au cours du 1^e semestre, un travail conséquent consacré à la réalisation de nouveaux outils (grilles d'évaluation, trames de conventions...), et le début des interventions au cours du 2nd semestre grâce au

Il convient également de souligner les éléments d'activité suivants :

- 
- Augmentation du nombre de situations en file active entre 2024 et 2025 (+17.80%) ;
 - Une hausse significative du nombre de sollicitations au cours du 1^{er} trimestre 2025, **ayant nécessité pour la 1^{ère} fois depuis sa création à la mise en œuvre d'une liste d'attente ;**
 - En 2025, le PCPE a de nouveau été majoritairement sollicité pour intervenir auprès de situations d'enfants (72%) ;
 - Une présence bien identifiée sur le territoire et une expertise reconnue par les partenaires ;
 - Le lancement de la démarche qualité avec notamment, un travail amorcé en décembre 2025 sur la rédaction d'un projet de service.

2026

1^{er} semestre =

- Ecriture du Projet de service
- Elaboration et mise en œuvre du DIPC
- Renouvellement de la convention avec la MDA

2^{ème} semestre =

- Evaluation HAS du dispositif
- Finalisation d'un questionnaire de satisfaction (pour mise en œuvre 2027) et du livret d'accueil

La [convention avec la MDA](#) étant arrivée à échéance, le premier semestre 2026 sera notamment consacré à sa réécriture afin de formaliser les nouvelles modalités de partenariat et de mise en œuvre de l'intervention du PCPE.

Par ailleurs, le projet de service récemment élaboré prévoit également la formalisation de certains outils en adéquation avec les attendus de la loi 2002-2. Ainsi, en 2026, le PCPE prévoit notamment :

- D'élaborer, en co-construction avec la MDA, un [DIPC](#) dont le contenu s'appuiera principalement sur les éléments figurant à la note sociale de demande d'accompagnement et le Contrat d'Engagement Réciproque.
- De finaliser un [questionnaire de satisfaction](#), en lien avec les travaux issus des rencontres régionales ;
- De finaliser l'élaboration d'un [livret d'accueil](#).

Le développement des partenariats constituera également un levier essentiel, pour sécuriser les parcours et favoriser des réponses coordonnées avec les secteurs sanitaire, social, médico-social et de droit commun. Au regard des profils des situations récemment accompagnées, le [partenariat avec la psychiatrie](#) sera à mobiliser plus particulièrement.

Le PCPE prévoit aussi de [renforcer sa fonction d'appui ressource](#) auprès des professionnels et des structures du territoire, en apportant expertise, soutien et sensibilisation face aux situations complexes.

Enfin, le [déploiement de la mission 2](#) depuis juin 2025 devra faire l'objet d'un point d'étape au cours du second semestre 2026, en lien notamment avec l'ARS, afin d'identifier les forces, les freins, les opportunités et les menaces de la mobilisation du PCPE dans la procédure de gestion des situations critiques.